



A

- Monsieur le Ministre de l'action et des comptes publics,
- Monsieur le Haut-commissaire de la République en Polynésie française,
- Monsieur le Président de la Polynésie française,
- Monsieur le Ministre de l'économie et des finances en Polynésie française (VP),
- Mesdames et Messieurs les parlementaires de la Polynésie-française,
- Monsieur le Directeur général des douanes et droits indirects,
- Monsieur le Directeur régional des douanes en Polynésie française,

Objet : Demande de la mise en place d'une brigade garde-côtes.

Mesdames et Messieurs,

La Polynésie compte plus de 5 millions de km² de surface maritime, soit l'équivalent de l'espace européen.

La puissance maritime française joue un rôle prépondérant dans la géopolitique pacifique. Les multiples saisies de stupéfiants indiquent aujourd'hui un courant de fraude maritime conséquent. Malheureusement le maillage des moyens de l'État français souffre de déficit des moyens aux frontières et au sein de ces eaux territoriales. Pour illustration, aucune brigade garde-côtes des douanes n'est présente dans cet océan le plus vaste au monde, aucun échelon de la DNRED n'y est installé.

Rappelons pourtant que des citoyens français, des citoyens européens y vivent sans l'arsenal des moyens douaniers équivalent à la région métropolitaine. Il existe trois collectivités d'outre-mer dans cette zone maritime Pacifique : la Polynésie française, la nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna. Aucune des directions régionales n'est dotée de moyens maritimes et d'instances de renseignements digne de ce nom. Bien que nous soyons éloignés de la mère Patrie, nous souffrons d'une amputation des moyens de contrôle à la hauteur de l'hégémonie géopolitique maritime de l'État Français.

La structuration et la professionnalisation de la douane polynésienne est en cours, avec la mise en place des formations sur la visite des navires de commerce et de plaisance, l'interaction des renseignements avec les correspondants des douanes des échelons DOD de Nantes et de Guyane, les accords avec les partenaires de la zone Pacifique (Nouvelle-Zélande, Calédonie...) Pour autant, les structures sont insuffisantes pour enclencher un maillage de contrôle à l'échelle de l'Océan Pacifique.

C'est à ce sujet que nous, agents des douanes de Polynésie interpellons les dirigeants, les politiques publiques pour sensibiliser sur les enjeux de coopération avec le territoire polynésien pour lequel nous agissons sur la convention État-Pays n°85-001 ET du 10 janvier 1985 relative à la mise à disposition du territoire de la Polynésie française du service des douanes. Nous devrions compter 133 agents destinés aux missions fiscales, économique et de coopération. Ces effectifs sont aussi utilisés pour effectuer les missions régaliennes. Or, pour assurer l'ensemble de ces missions, les moyens humains et matériels mis à disposition sont insignifiants aujourd'hui.

Dans un esprit de cohésion républicaine, la mise en place d'une brigade garde-côtes des douanes avec la présence d'un navire en Polynésie tel qu'un patrouilleur, associerait pleinement la zone Pacifique à l'harmonisation des moyens au niveau national et européen.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre très haute considération.

Les agents à la Direction Régionale des Douanes en Polynésie-française



Le Président

N° **04975** / PR

Papeete, le **23 JUL. 2019**

A

Mesdames et Messieurs les agents de la Direction régionale des douanes
S/couvert du Syndicat SOLIDAIRES Douanes – section de Polynésie
Polynesie-francaise@solidaires-douanes.org

PAPEETE

Objet : V/demande de mise en place d'une brigade garde-côtes
Référence : V/lettre circulaire en date 18 avril 2019 (reçue le 25 juin 2019)

Mesdames et Messieurs,

Vous m'avez rendu récemment destinataire de la correspondance que vous aviez adressée à différentes autorités de l'Etat demandant « *la mise en place d'une brigade garde-côtes des douanes avec la présence d'un navire en Polynésie, tel qu'un patrouilleur (...)* ».

Ce moyen nautique remplacerait avantageusement l'ancienne vedette « Arafenua » des douanes et permettrait certainement de lutter, mieux et plus fort, contre les différents trafics se déroulant dans nos eaux et celles adjacentes à la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna.

Les préoccupations que vous exposez rejoignent à l'évidence celles que le gouvernement de la Polynésie française a déjà pu vainement exposer aux autorités de l'Etat, notamment à l'occasion de la tenue des Assises des outre-mer. Malgré l'objection de cette position défavorable, nous persistons à considérer cette mesure comme nécessaire à la défense de nos intérêts locaux comme régionaux et nous la rééditerons avec détermination, jusqu'à finalement obtenir satisfaction.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

